Sogemec
ASSURANCES



FMSQ

Résumé du régime d'assurances médicaments, maladie et soins dentaires

MOINS DE 65 ANS

TAUX EN VIGUEUR
DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2027

Des partenaires rassurants

Le régime d'assurance est offert par Sogemec Assurances et souscrit auprès de la compagnie beneva.

Admissibilité

Ce régime est offert aux membres en règle de la Fédération des médecins spécialistes du Québec.
Le membre doit résider dans la province de Québec.

La loi sur l'assurance médicaments prévoit que, si vous êtes établi au Québec et admissible à un régime privé, **vous devez couvrir votre conjoint et vos enfants.**

Renseignements importants

L'adhésion à l'option 3 est sans questionnaire médical (acceptation garantie) pour l'ensemble des membres de la FMSQ. L'adhésion à l'option 1 (assurance médicaments, voyage et annulation voyage) ou à l'option 2 (assurances médicaments, maladie, voyage et annulation voyage) est assujettie à la réception et l'acceptation par l'assureur du formulaire « rapport d'assurabilité » pour tout médecin spécialiste.

Nouveaux membres de la FMSQ

Vous êtes admissible à l'option 1 ou 2, sans preuve d'assurabilité si vous adhérez dans les 90 jours suivant votre inscription au Collège des médecins du Québec.

Le choix de l'option est valide pour une période minimale de deux (2) ans et aucun changement d'option n'est possible à l'intérieur de ces deux (2) ans.

Les formulaires d'adhésion sont disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante: **https://sogemec.com/espace-client/medecin-assurance-tout**

Vous pouvez nous transmettre votre formulaire d'adhésion via notre site de dépôt de fichier sécurisé au **https://sogemec.com/espace-client/medecin-depot-fichier**

Modification du statut de protection

Le membre peut modifier son statut de protection lorsque l'un des événements ci-dessous survient :

a) mariage;
b) début d'admissibilité d'un conjoint;
c) naissance ou adoption d'un enfant à charge;
d) décès d'un conjoint ou d'un enfant à charge;
e) fin d'admissibilité d'un enfant à charge;
f) lorsque le conjoint acquiert ou perd le droit d'adhérer au régime collectif de son employeur.

La modification de statut de protection se fait le jour même de l'événement en autant que la demande parvienne à Sogemec dans les 31 jours suivant la date de cet événement et l'assurance prend effet à cette même date.

PRIME : La prime d'assurance correspond au montant que vous payez pour bénéficier des garanties d'assurance prévues par le contrat. La prime s'applique de la date de mise en vigueur du contrat au 31 décembre de l'année courante. La prime n'est pas garantie et est revue au 1er janvier de chaque année.

FRANCHISE : Partie des frais admissibles que vous devez payer avant d'avoir droit à un remboursement.

COASSURANCE: La coassurance est le pourcentage du coût des médicaments ou autres frais couverts, que doit payer un assuré. Le pourcentage de coassurance s'applique une fois le montant de la franchise soustrait du prix total de la réclamation.

PRIMES MENSUELLES (Taxe de 9,975% en sus)

		ASSURANCE MÉDICAMENTS ET VOYAGE OPTION 1	ASSURANCE MÉDICAMENTS, MALADIE ET VOYAGE OPTION 2	ASSURANCE MÉDICAMENTS - LISTE RAMQ OPTION 3	ASSURANCE SOINS DENTAIRES
INDIVIDUELLE	Moins de 30 ans	73,36$	172,21$	39.96 $	67,40 $
	30 à 39 ans	87,55 $	215,26 $	49,94 $	67,40 $
	40 à 49 ans	153,23 $	376,74 $	84,06 $	67.40 $
	50 à 54 ans	255,79 $	629,22 $	147,10 $	67,40 $
	55 à 64 ans	274,62 $	637,86 $	147,10 $	67,40 $
COUPLE	Moins de 30 ans	146,71 $	344,49$	79,90 $	146,84 $
	30 à 39 ans	175,12 $	430,58 $	99,88 $	146,84 $
	40 à 49 ans	306,44 $	753,50 $	168,09 $	146,84 $
	50 à 54 ans	511,59 $	1 258,44 $	294,21 $	146,84 $
	55 à 64 ans	549,24 $	1 275,78 $	294,21 $	146,84 $
MONOPARENTALE	Moins de 30 ans	128,36 $	301,43$	69,92 $	113,44 $
	30 à 39 ans	153,23$	376,74 $	87,40 $	113,44 $
	40 à 49 ans	268,14 $	659,31 $	147,10 $	113,44 $
	50 à 54 ans	447,64 $	1 101,13$	257,41 $	113,44 $
	55 à 64 ans	480,57 $	1 116,29 $	257,41 $	113,44 $
FAMILIALE	Moins de 30 ans	201,74 $	473,63 $	109,86 $	176,19 $
	30 à 39 ans	240,77 $	592,01 $	137,32 $	176,19 $
	40 à 49 ans	421,34 $	1 036,03 $	231,14 $	176,19 $
	50 à 54 ans	703,44 $	1 730,36 $	404,48 $	176,19 $
	55 à 64 ans	755,20 $	1 754,17 $	404,48 $	176,19 $

TAUX VALIDE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2027.

	ASSURANCE MÉDICAMENTS ET VOYAGE OPTION 1	ASSURANCE MÉDICAMENTS, MALADIE ET VOYAGE OPTION 2	ASSURANCE MÉDICAMENTS - LISTE RAMQ OPTION 3
FRANCHISE (par année civile)	**400 $ individuelle et monoparentale 800 $ couple et familiale**	**500 $ individuelle et monoparentale 1 000 $ couple et familiale**	**850 $ adhérents (et enfant(s)) 850 $ conjoint**
REMBOURSEMENTS (déboursé maximal)	75 %	80 %	66 %
MÉDICAMENTS (paiement direct)	Frais de médicaments ne pouvant être obtenus que sur ordonnance seulement	Frais de médicaments ne pouvant être obtenus que sur ordonnance seulement	Remboursement se limitant aux médicaments inscrit à la liste des médicaments de la Régie de l'assurance maladie du Québec
VACCINS PRÉVENTIFS	Inclus	Inclus	Non disponible

	ASSURANCE MÉDICAMENTS ET VOYAGE OPTION 1	ASSURANCE MÉDICAMENTS, MALADIE ET VOYAGE OPTION 2	ASSURANCE MÉDICAMENTS - LISTE RAMQ OPTION 3
FRAIS MÉDICAUX AVEC FRANCHISE (par année civile) Combinée avec assurance médicaments			
POURCENTAGE DE REMBOURSEMENT	Non disponible	**80 % des frais admissibles énumérés ci-après**	Non disponible
Ambulance, orthophoniste-audio-ergo, frais de laboratoire		Frais usuels et raisonnables - voir contrat pour tous les détails	
Appareils auditifs		800 $ par période de 48 mois	
Appareils thérapeutiques		Maximum de 10 000 $ à vie	
Bas de contention		3 paires par année civile	
Chiropraticien		30 $ par traitement, maximum 20 traitements par année civile	
Radiographie (chiro)		Frais usuels et raisonnables	
Chirurgie esthétique		Max. 10 000 $ par accident	
Cure de désintoxication		80 $/jour, max. 2 500 $ à vie	
Maison de convalescence		Chambre privée	
Podiatre		35 $ par consultation, max. 500 $ par année civile	
Physiothérapie et/ou Ostéopathie		65 $ par traitement, maximum 1 000 $ par année civile	
Acupuncture		30 $ par traitement, maximum 20 traitements par année civile	
Prothèse capillaire (suite à un traitement de chimiothérapie)		Maximum 300 $ à vie	
Prothèses		Maximum de 5 000 $ par membre ou prothèse	
Réflectomètre		300 $ par période de 60 mois	
Soins infirmiers et d'aide à domicile suivant une hospitalisation ou chirurgie d'un jour		Inclus sujet à des maximums selon les services - voir contrat pour tous les détails	
Psychologue, travailleur social, psychanalyste		95 $ par consultation, maximum 1 000 $ par année civile	
Diététiste		25 $ par consultation, maximum 20 consultations par année civile	
Tubulures et cathéters pour pompes à l'insuline		Maximum de 2 500 $ par année civile	
Hospitalisation		Chambre privée	
ASSURANCE VOYAGE (aucune franchise et coassurance)			
Assistance voyage	Inclus	Inclus	Non disponible
Annulation voyage	10 000 $ par voyage par assuré	10 000 $ par voyage par assuré	
Assurance voyage	5 Millions par voyage de 182 jours ou moins	5 Millions par voyage de 182 jours ou moins	

ASSURANCE SOINS DENTAIRES (Disponible avec l'adhésion à l'option 2 seulement)	
FRANCHISE (par année civile)	**100 $ par certificat**
Soins de base et prévention	**100 %** des frais admissibles
Soins de restauration mineure	**80 %** des frais admissibles
Soins de restauration majeure	**50 %** des frais admissibles
MAXIMUM	**1 500 $** par assuré
Soins d'orthodontie	**50 %** des frais admissibles, maximum de 1 500 $ à vie

Sogemec ASSURANCES FMSQ

Communiquer avec notre service à la clientèle sans tarder!

1 800 361-5303 **sogemec.com**